

Procès-verbal n°10 de la Commission Foot Animation

Réunion du :	10/11/23
À :	10h
Présidence :	M. Daniel OLIVET
Présents :	Mmes Nadine GRECO, Martine JOLLY Mrs Jean Pierre RIEU, Denis LASGOUTE, Sauveur ROMAGNOLE
Absent excusé :	Mr. Didier CASANADA
Assiste à la Réunion :	Mme Bernadette FERCAK

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F

Toutes les correspondances adressées aux commissions doivent se faire via la boîte mail officielle du club (n° affiliation@footoccitanie.fr). Seuls les courriels identifiés avec le Nom, Prénom, Qualité de l'auteur seront pris en compte par le District.

A défaut du respect des prescriptions ci-dessus énoncées, la formalité ou requête sera déclarée irrecevable. (art 17.1 du règlement intérieur du District).

Approbation des procès verbaux

La commission approuve le procès-verbal N° 9 du 03/11.

Rappel

UTILISATION DE LA FMI

LE RESULTAT DE L'EQUIPE QUI A REMPORTE LES DEFIS DOIT ETRE NOTE SUR LA FEUILLE FMI DANS LA PARTIE "OBSERVATION".

Beaucoup de clubs ne le font pas : ATTENTION au moment des classements.

En cas de disfonctionnement utiliser une feuille de match papier ainsi que le tableau « Rapport FMI » dûment remplis, qui vous ont été envoyés par mail, et à télécharger dans Footclub ainsi que le site du DISTRICT.

ATTENTION : Diplôme obligatoire pour pouvoir évoluer en Elite (correspondant à la catégorie)

OBLIGATIONS DE DIPLOME U12 et U13 D1

Pour la saison 2023/2024 les clubs qui évolueront en U12/U13 D1 devront obligatoirement avoir un éducateur titulaire du module de la catégorie, à DEFAUT le club sera pénalisé de retrait de point au classement à chaque journée en infraction. (Art.10 des RG District)

Module F.A.L.

Le module F.A.L. (via Footclub) sera utilisé et obligatoire pour les U8/U9 et U8 à partir de Janvier 2024



CATEGORIE U6 - Important

FUTSAL

Durant la période hivernale, il sera programmé sur les weekends de la pratique Futsal sur inscription préalable.

Les dates retenues :

- 2 Décembre 2023
- 16 Décembre 2023
- 13 Janvier 2024
- 27 Janvier 2024

Championnat U12/U13

Les clubs qui veulent s'engager pour la phase 2 peuvent commencer à le faire maintenant par mail au District (cela ne sera que la D4)

Forfait pitch 1er Tour du 21 Octobre (Application de l'Amende 30€ pour les clubs) :

PL 1 : Bernis 2

PL 19 : N Castanet 1

PL 2 : Ter de Cam 2

PL 28 : St Florent

PL 8 : ES Nîmoise

PL 31 : Cavillargues 2

PL 9 : AEC St Gilles 1

Championnat U12

Les clubs qui veulent s'engager pour la phase 2 peuvent commencer à le faire maintenant par mail au District

Foot Animation - U10 à U10/U11

Début R2 U10/U11: **25 Novembre**

Début R2 U10 : **18 Novembre**

Rappel FUTSAL U10/U11 : **18 Novembre**

- Nimes Ol : Pl U10 et U10/11 à **14H00**

U10 et U10/U11 PENSEZ A UTILISER LE F.A.L. POUR VOS PLATEAUX

Vous pouvez consulter les plateaux R2 sur le site du District : Documents > Compétitions.

Foot Animation - U6 à U8/U9

Début R2 en U8 et U8/U9 : **25 Novembre**

- **Beucaire FC** Début des plateaux **13h30**
- **Trefle US** Début des Plateaux U8 du 25/11 **13h30** - U9 du 2/12 **14h30** - 9/12 **15h30**
- **Vézénobres** Début plateau U8 R1 N°12 du 18/11 (cigalois-regordane-quissac) à **15h00**



Les Clubs qui veulent s'engager en ELITE ou en plateaux (U6/U7) pour la Rotation 2 peuvent le faire dès à présent par mail au District

Vous pouvez consulter les plateaux R2 sur le site du District : Documents > Compétitions.

CATEGORIE U6 - Important

FUTSAL

Durant la période hivernale, il sera programmé sur les weekends de la pratique Futsal sur inscription préalable.

Les dates retenues :

- 2 Décembre 2023
- 16 Décembre 2023
- 13 Janvier 2024
- 27 Janvier 2024

Foot Animation - FEMININES

Les clubs qui veulent s'engager et se réengager en U12/U13 F pour la phase 2 début janvier peuvent le faire dès à présent par mail au secrétariat du District (commission foot animation).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Président
Daniel OLIVET

La Secrétaire de Séance
Nadine GRECO

